

Lumière sur l'éclairage public

L'éclairage public constitue l'ensemble des moyens d'éclairage déployés dans les espaces publics des communes. Nécessaire pour le confort des usagers et la sécurité publique, l'éclairage public supporte un coût financier et présente aussi des enjeux environnementaux.

Depuis 2019, un bureau d'étude spécialisé accompagne la Municipalité pour l'aider à concilier les objectifs **d'économies d'énergie, de sécurité publique et de transition écologique**.

À l'occasion de la fin de son précédent contrat, la Ville a par ailleurs conclu en 2020 un **nouveau marché public**, prévoyant le passage de l'ensemble de l'éclairage public en **LED**.

En raison des enjeux énergétiques actuels, la Municipalité a décidé **d'accélérer cette rénovation** sur un temps plus court.

Schéma Directeur d'Aménagement Lumière : objectifs

Le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) définit **les orientations et principes d'éclairage** de chaque commune.

Le SDAL madeleinois intègre une réflexion sur la morphologie de la ville, sa géographie et ses usages actuels et futurs.

Il se traduit par des investissements qui permettront de :

- diminuer la pollution lumineuse
- réduire les consommations énergétiques grâce à la technologie LED
- s'inscrire dans une stratégie d'éco-conception et de transition écologique

Un marché public de performance énergétique

En 2020, la Ville a conclu un marché avec l'entreprise SATELEC, spécialisée dans le secteur des réseaux d'énergie et de l'industrie.

Ce marché prévoit la réalisation de travaux (transformation de l'ensemble des points lumineux en technologie LED), l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et des équipements connexes de la Ville.

Un **marché dit de « performance »** a été mis en place, imposant au prestataire de remplir des objectifs chiffrés de performance, définis en termes de qualité de service et d'efficacité énergétique. Ce type de marché comporte des engagements de performance mesurables. En cas de non réalisation de ces derniers, le prestataire doit verser à la Ville une compensation financière.

La Ville n'a pas attendu la crise énergétique pour agir en matière d'économies d'énergie. Le nouveau marché conclu en 2020 avait déjà pour objectif de baisser les consommations municipales.

Originellement, le contrat prévoyait ainsi une durée de 2 ans pour le passage de l'ensemble des points lumineux de la commune en LED.

En lien avec la crise énergétique actuelle, la Municipalité a décidé de **donner un coup d'accélérateur à ce déploiement**, afin que celui-ci soit réalisé en moins d'1 an.

Les travaux débuteront dès octobre 2022 par la rue du Général de Gaulle.

Passage à l'éclairage LED : un investissement sur l'avenir

Le réseau d'éclairage public madeleinois est actuellement composé de **2 131 points d'éclairage public** répartis sur l'ensemble de La Madeleine.

Parmi eux, près de **400 sont déjà équipés en LED** et 1 730 (éclairage public et voirie) fonctionnent encore avec des lampes au sodium à haute pression (HPS). **La totalité de ces points d'éclairage passera en LED.**

La technologie LED consomme moins d'énergie (de 60 à 80%) que les lampes au sodium à haute pression.

La durée de vie d'une ampoule LED est d'environ 100 000 heures, soit à peu près 24 ans, contre 16 000 heures pour une ampoule HPS.

Le passage en LED réduit le taux de panne, ainsi que les opérations d'entretien et de réparation, ce qui limite aussi l'impact carbone généré par les véhicules et nacelles, nécessaires pour les opérations d'entretien. La fabrication des ampoules LED est par ailleurs moins génératrice de gaz à effet de serre.

La technologie LED permet de moduler l'intensité lumineuse et d'éviter le sur-éclairage

La technologie LED présente aussi l'avantage de permettre de mieux respecter la biodiversité grâce à la possibilité de modulation de l'éclairage par zones.

Les investissements prévus pour le nouveau contrat, d'éclairage public, s'élèvent à **1 million 370 000 €**, sachant que la Métropole Européenne de Lille subventionne le passage en LED à hauteur de 40% et que la Ville bénéficiera aussi de Certificats d'Économie d'Énergie (attribués aux collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie).

Concept de « smart city »

Le nouveau marché de performance énergétique proposé par la Ville répond au concept de « smart city ».

La « smart city » ou « ville intelligente » est un **concept de développement urbain** visant à **améliorer la qualité de vie des habitants** en rendant la ville plus adaptative, à l'aide des **nouvelles technologies**.

Ici, la « smart city » s'incarne dans la possibilité technique **d'adapter l'intensité lumineuse des mâts d'éclairage selon les besoins et les usages**.

Avec la technologie LED, il est en effet possible **d'ajuster le flux lumineux** selon les typologies de voirie : axes routiers majeurs, zones résidentielles, parcs, parkings et selon les heures.

rgba(255,255,255,1)

Publié le 28 octobre 2022